



Démarche d'élaboration du projet d'écohamneau de Mirose à Burdignes

Compte-Rendu du 2^{ème} Comité de Pilotage

Jeudi 15 mars 2012 de 17h à 19h



SOLSTICE
Coopérative
d'entrepreneurs



Etaient présents : Gilles POLLET (DDT42), Fabien GOUTAGNEUX (Agence locale de l'énergie LaTere), Floriane REITZER (P.N.R. du Pilat), Pascale DESPORTE, Thierry BALLANDRAUD, Agnès COURBON et Sophie TRICOT (commune de Burdignes), Anne LE GUILLOU et Gwenaëlle CAYET (Bureau d'Etudes Solstice), Pauline DIAZ et Christine DUGONTIER (B.E. Agir en Ville).

Etaient excusés : Laurence MONNET (RhônAlpEnergie-Environnement), Héloïse, ADEME, Odette FRERING (P.N.R. du Pilat)

Présentation du diagnostic de type Analyse Environnementale de l'Urbanisme par Christine DUGONTIER (B.E. Agir en Ville)

Les données physiques et environnementales, le contexte paysager et les données urbaines et fonctionnelles.

Précisions sur les contenus

Sur les employés communaux, rajouter un C.A.E. à l'école.

Annonay se situe à environ 20 min de Burdignes.

Dans les activités, il s'agit plutôt d'une entreprise de mécanique générale.

Le ramassage scolaire existe de la maternelle au collège dans les hameaux et pour le lycée au Bourg (A Mirose, le ramassage se ferait aux alentours de 7h55 et le retour vers 17h10).

L'assainissement : Cela nécessite un raccordement à la Step. Elle a une capacité de 150 Eqh et 115 Eqh seraient actuellement utilisés. La commune a demandé à la technicienne de la Mission Assistance à la gestion de l'Eau du Conseil Général d'estimer les capacités réelles pour être sûr que la Step puisse accueillir le futur petit collectif près de l'église ainsi que le projet de Mirose. La commune souhaite que cette étude puisse être terminée au moment de la restitution de l'étude architecturale si possible.

Boisements

Un arrêté du D.F.C.I. oblige à un débroussaillage de 50 m autour de chaque habitation. Par ailleurs, 30 m doivent être prévus entre les habitations et les plantations en cas de chute d'arbre.

Sur l'ensemble du P.N.R., les boisements sont surtout du sapin (environ 50% O.N.F., 50% privés). Le douglas est l'essence la plus intéressante (haute classe 3) pour la charpente plus que pour le bardage. Le bois peut constituer une construction économique pour les jeunes par exemple mais aussi peut être utilisé pour des aménagements de voirie ou du mobilier. Mais la forêt du Pilat est majoritairement constituée de sapins, les peuplements de douglas sont pour l'instant une ressource d'avenir. Interforêt-bois 42 sera contacté dans le cadre de la réunion des professionnels.

Les espaces publics : Les espaces publics se définissent par des élargissements de voirie (forme traditionnelle). Sur le site ils doivent être très simples, comme des murets engazonnés à l'écart du chemin. Cela nécessite de maîtriser là où les gens se garent et de faire preuve de pédagogie pour cela.

Les accès : L'accès été pensé au départ par la parcelle de droite (Michel GERY) mais pourquoi pas imaginer un accès par le bas. La question du triangle boisée est posé : un emplacement réservé a été prévu sur cette parcelle. Un chemin cadastré qui n'est plus praticable aujourd'hui pourrait être retrouvé également pour accéder au site.

Classement O.N.F. : le déclassement concerne 0,5 ha mais il faudrait reclasser au moins 4 ha. Cela pourrait vouloir dire par exemple de racheter toute la parcelle de Michel GERY. Un accès devra être prévu

pour Michel GERY (si on ne lui achète pas toute sa parcelle) et/ou pour l'O.N.F. sur la parcelle 116. **La question de la maîtrise foncière est maintenant prioritaire dans l'avancée du projet.**

Chemin vieux

Il doit être mis en valeur par une consolidation des murets. Le problème étant qu'il est très fréquenté par les motos et quads. De plus, les égouts descendraient également par ce chemin comme l'eau le fait déjà.

Bien que le site soit non contigu au Bourg, le fait de voir le site depuis le village, donne l'impression d'en être proche ! Si l'aspect accessibilité du chemin est pris en compte, cet aspect sera d'autant plus renforcé !

Les murs de pierres sèches : Floriane REITZER indique que l'association nationale « Etude et chantier » souhaite monter une antenne dans le Pilat pour des chantiers de restauration avec de jeunes bénévoles étrangers ouverts à la population locale dès 2012 ou 2013. Le site de Mirose pourrait les intéresser. Nicolas JALABERT, habitant de la commune, s'est également formé à la technique des murs en pierre sèche.

Conservation des arbres sur site : Ils ont eu l'habitude de pousser ensemble donc ne peuvent pas être conservés individuellement. Par contre, on peut conserver les petits feuillus en limite de parcelle et en replanter. Le sol ne tient pas et le déboisement va entraîner un fort risque de ruissellement.

Architecture : Les toits terrasses sur toute l'habitation sont interdits dans le PLU par contre on peut décaler une terrasse en bout de logement. L'implantation des bâtiments sur le site doit optimiser l'exposition sud mais aussi l'ouest.

Le stationnement : s'il est groupé il devra être couvert sur 3 côtés (pour la neige) ou encastré dans la pente avec une desserte minimum devant la maison. Mais cela dépendra également des pratiques des habitants. Certains souhaiteront peut-être des garages individuels.

Accompagnement de la démarche participative : la constitution d'une association d'habitants et de sympathisants et la rédaction du charte pourrait être envisagée.

Communication et diffusion

Afin de communiquer sur le projet, il est envisagé de créer un petit événementiel lors de la fête d'été 2012 si possible (stand d'exposition, présentation des phases diagnostic et scénario, visite du site, valorisation du sentier de manière thématique et artistique,...). Une animation pédagogique avec les enfants par la création d'un sentier thématique serait intéressante à mener également.

Le programme Leader pourrait participer, en partie aux coûts engagés (frais d'exposition, animation,...) si l'aspect valorisation des ressources locales, des filières économiques locales, des modes de déplacements doux, médiation des différents usages du sentier et où l'innovation et la transversalité du projet sont mis en valeur. Ce sujet sera abordé plus précisément au prochain CoPil. Le chargé de mission Leader A. Martiche sera invité.

Les prochaines rencontres

- vendredi 20 avril de 17 à 19h : rencontre des professionnels du bâtiment (liste à constituer)
- vendredi 20 avril de 20h à 21h30 : CoPil n°3, présentation des esquisses de scénarios
- samedi 21 avril de 10 à 12h : atelier participatif, expérimentation-amélioration des scénarios
- samedi 21 avril de 12 à 14h : 1^{ère} rencontre des futurs habitants potentiels